EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 17

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF

1) En vue de la restructuration de l'îlot du Gallet, la Ville a négocié :

* Trois appartements et un local, libres de toute occupation, appartenant à Monsieur JEAN ou tous ses ayants droits, sis 3 rue Haute-Fontgiève dans un immeuble cadastré IV n° 23, pour une indemnité de 68 000 €, conformément à l'estimation des Domaines du 7 janvier 2015.

* Un appartement appartenant à Monsieur NEVES-FERNANDES ou tous ses ayants droits, libre de toute occupation, sis 3 rue Haute-Fontgiève dans un immeuble cadastré IV n° 23, pour une indemnité de 30 000 €, conformément à l'estimation des Domaines du 19 février 2015.

2) En vue de la restructuration de la tête d'îlot Marx Dormoy/Mont Mouchet, la Ville a négocié :

* la maison cadastrée HP n° 134 sise 42 avenue Marx Dormoy appartenant aux consorts COURTIAL ou tous leurs ayants droits, libre de toute occupation, pour une indemnité de 37 000 €, conformément à l'estimation des Domaines du 9 décembre 2014.

3) En vue de la restructuration du secteur Saint-Jean :

- des négociations sont en cours avec la SCI du Pré la Reine ou toute société qui se substituerait à elle pour acquérir l'immeuble qu'elle possède 55 rue du Charolais, cadastré CH n° 38 de 3 164 m². L'Etablissement Public Foncier / SMAF poursuit cette négociation dans la limite de l'estimation des Domaines du 4 décembre 2014.
- la Ville a négocié la propriété appartenant à Monsieur et Madame VRAY ou tous leurs ayants droits, cadastrée BX n° 6 sise 47 rue du Pré la Reine pour une indemnité de 230 000 €, conformément à l'estimation du service des Domaines du 5 août 2014.

4) Suite à une Déclaration d'Intention d'Aliéner, la Commune a délégué son droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier SMAF pour l'acquisition de l'immeuble cadastré HW n° 454, 455, 457 et 461 sis
60 avenue Charras en vue de la redynamisation de cet axe.

La Déclaration d'Intention d'Aliéner précisait que la vente de l'immeuble devait être concomitante à la vente du fonds de commerce.

L'acquisition du fonds de commerce « Le Jardin Gourmand » a donc été négociée avec Monsieur et Madame AMILHON ou tous leurs ayants droits, pour une indemnité de 50 000 €, conformément à l'évaluation des Domaines du 9 février 2015.

Compte tenu que ces projets se réaliseront à moyen terme, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier SMAF à poursuivre les négociations en cours et à acquérir l'ensemble des biens.

Pour ces opérations la Ville s'engage :

- à ne pas faire usage de ces biens sans y avoir été autorisée par convention avec l'EPF/SMAF ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF/SMAF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage, les loyers seront perçus par l'EPF/SMAF et un réajustement sera établi lors de l'envoi des participations communales ;
- à n'entreprendre aucuns travaux sans y avoir été autorisée par convention avec l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF/SMAF à la Commune et notamment :
 * au remboursement du capital restant dû ainsi que les frais financiers afférents,
 * à la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF/SMAF.

La revente de ces biens interviendra avant la réalisation définitive de ces projets d'urbanisme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 mai 2015

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD